



HAL
open science

L'agriculture urbaine tahitienne

Anthony Tchékémian

► **To cite this version:**

Anthony Tchékémian. L'agriculture urbaine tahitienne : Les jardins collectifs, des tiers lieux entre bienfaits sociaux et sociétaux. Territoire en mouvement. Revue de Géographie et d'Aménagement, 2024, Agricultures urbaines au Sud et au Nord : conformer les agricultures, fabriquer la ville. hal-04561327

HAL Id: hal-04561327

<https://hal.science/hal-04561327>

Submitted on 26 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« L'agriculture urbaine tahitienne : les jardins collectifs, des tiers lieux entre bienfaits sociaux et sociétaux »

“Tahitian urban agriculture: collective gardens, third places between social and societal benefits”

Anthony TCHEKEMIAN



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/tem/11168>

ISSN : 1950-5698

Éditeur

Université de Lille

Référence électronique

Anthony TCHEKEMIAN, « « L'agriculture urbaine tahitienne : les jardins collectifs, des tiers lieux entre bienfaits sociaux et sociétaux » », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], Articles, mis en ligne le 25 avril 2024, consulté le 25 avril 2024. URL : <http://journals.openedition.org/tem/11168>

Ce document a été généré automatiquement le 25 avril 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

« L'agriculture urbaine tahitienne : les jardins collectifs, des tiers lieux entre bienfaits sociaux et sociétaux »

“Tahitian urban agriculture: collective gardens, third places between social and societal benefits”

Anthony TCHEKEMIAN

Introduction

À Tahiti, les rendements agricoles ont fortement diminué en raison du développement de l'urbanisation, des reliefs abrupts, des aléas climatiques, d'attaques d'insectes ravageurs¹ et des inquiétudes des consommateurs quant à l'usage des pesticides. En outre, les attentes et demandes en matière de nourriture des populations urbaines rendent nécessaires les productions maraîchères vivrières. Cependant, les communes, notamment celles situées dans l'agglomération urbaine de Papeete, sont confrontées à une double difficulté quant aux potentialités des sols : d'une part la faible disponibilité foncière des parcelles susceptibles de devenir agricoles, d'autre part la faible qualité des sols urbains, souvent soumis à des pollutions anthropiques. La monoculture, telle que celle des tomates, apparaît souvent comme une contrainte pour les agriculteurs, qui reviennent à une polyculture vivrière, diversifiée et locale. Actuellement, la façon de se nourrir et donc de produire évolue (manger davantage de produits frais, locaux, avec moins de pesticides). Ce retour à la polyculture, dominante, traditionnelle en Polynésie française s'illustre notamment par les démarches collectives étudiées. Nourrir la population polynésienne par l'agriculture locale (Figure 1), au lieu d'importer des fruits et légumes étrangers, peut avoir un effet d'entraînement de l'économie générale : « *si je suis en métropole, je mangerais volontiers, selon les saisons, des*

pommes, des poires, des abricots, des pêches... Et si je suis en Polynésie, je me dois de manger des mangues, des produits quasi-autochtones », selon un agriculteur de Papara.



Photo : Composition de produits agricoles polynésiens dans un 'ūmete².

Crédit : Tchékémian A., 2020.

En outre, la diversification fruitière et légumière peut se pratiquer sur les hauteurs de Tahiti (par exemple, les cultures en terrasses, sur buttes, la permaculture), par la culture d'espèces locales et tropicales qui ont des effets d'association positive les unes sur les autres (tel le compagnonnage). Dans le cas de l'arboriculture, tout en apportant un revenu décent aux agriculteurs, une agriculture raisonnée mériterait d'être relancée, comme l'illustre ce témoignage : *« Je vends des fruits provenant de mon exploitation et il n'y a pas d'intermédiaire entre le consommateur et moi. [...] D'autres agriculteurs de Tahiti se sont lancés dans la polyculture. L'agriculteur tahitien et polynésien n'est pas mon concurrent. C'est plutôt celui d'ailleurs, des États-Unis, de Nouvelle-Zélande et de France, car il nous envoie des produits exotiques, ce qui va désintéresser les consommateurs des produits locaux, modifier le goût de nos enfants plus tard, et plus personne ne cultivera ces variétés locales. Et nos enfants ne sauront pas ce qu'est un fruit local, comme la pomme étoile, la pomme cannelle, la pomme cythère, la pomme jacque, le uru, le longane, le cœur de bœuf le ramboutan, le quenette, le rollinia, le durian, le corossol, la goyave, la carambole, ou encore le noni. Et c'est pareil avec nos légumes produits localement », selon un agriculteur de la commune de Papara (cf. Annexe 1).*

En effet, les étals des supermarchés sont encore majoritairement achalandés de produits exportés, au détriment des produits locaux – endémiques ou implantés et acclimatés sous nos latitudes –, dont l'approvisionnement reste irrégulier. Il y a donc moins de chance de trouver cette diversité de produits locaux, si ce n'est au marché « Mapuru a Paraïta » de Papeete. Depuis 2019, un marché du terroir se tient également, le dernier samedi du mois, sur le parking de l'ancien hôpital de Mama'o, à Papeete (Figure 2).



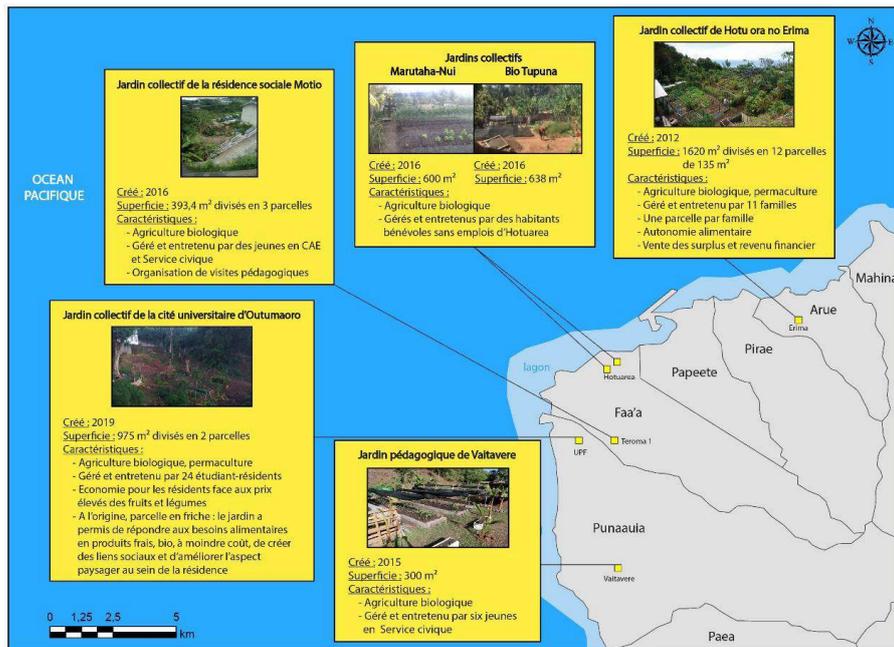
Photo : Butte solidaire en permaculture réalisée le 13 juin 2020 par *Extinction Rébellion Fenua*³, en face de l'Assemblée de la Polynésie française et de la stèle de Pouvana'a A Oopa⁴ à Papeete (inscriptions sur la pancarte de gauche : « 90 % d'importation. Et si tu plantais + pour importer - ? Fa'a'apu partagé partout », suivi des noms de fruits, de légumes et de plantes médicinales ; sur celle de droite : « Butte solidaire. Pourquoi ? Extinction Rébellion Fenua », accompagné d'un tract expliquant leur action)

Crédit : Tchékémian A., Teano C., 2020

Ajoutons que, depuis août 2020, le Gouvernement polynésien, par l'intermédiaire de la Direction de l'agriculture, a mis en place un programme partenarial proposant la formation d'un agent communal, par municipalité, en tant que référent formateur agricole au service des familles volontaires. À l'heure de la mondialisation, de la standardisation et des pandémies, pratiquer une agriculture vivrière urbaine, notamment au travers des jardins collectifs, aurait-il du sens ?

En outre, si la crise sanitaire interroge la capacité des systèmes de production, notamment industriels et agricoles, à faire face aux crises, les mesures de protection mises en place à l'échelon étatique incitent, quant à elle, à un retour au local, dans la consommation et les actions au sein des agglomérations. Sur l'île de Tahiti, dans un contexte d'urbanisation croissante, le développement d'une forme d'agriculture urbaine, au travers des jardins collectifs, semble une réponse aux attentes et besoins sociétaux des Polynésiens.

Dans une perspective de résilience alimentaire, six jardins collectifs implantés dans l'agglomération de Papeete (Figure 3 et 3bis) apparaissent comme une réponse à l'augmentation des prix constatée depuis le début de la pandémie de coronavirus en 2020. Toutefois, avant le déclenchement de celle-ci, ils avaient été déjà envisagés comme un moyen d'accéder à une alimentation équilibrée, saine et durable.



Carte 1 : Localisation des six jardins collectifs étudiés dans l'agglomération de Papeete.

Conception, réalisation : Tchékémian A., Teano C., 2020.

Les usagers de ces jardins, notamment les étudiants isolés et éloignés de leurs familles, constatent que le travail de la terre crée du lien social : il améliore leur cadre de vie et leur offre une occupation vécue comme apaisante, que beaucoup relie à leur identité polynésienne, en invoquant notamment la pratique du *fa'a'apu*⁵, le potager en tahitien. Au travers d'enquêtes de terrain basées sur de l'observation participante et de 37 entretiens semi-directifs, nous avons étudié les raisons de la conception et les apports

pour les usagers de ces jardins, notamment des résidents de quartiers prioritaires dans les communes d'Arue, de Faa'a et de Papeete. Le guide d'entretien se compose de relances verbales permettant de connaître les raisons de l'implantation des jardins, leurs fonctions et organisations, les personnes concernées, les méthodes et techniques de culture développées. Le traitement des entretiens repose sur deux méthodes d'analyse, conjointement menées. La première est dite manuelle, il s'agit de l'analyse « textuelle » des entretiens, en fonction des thèmes abordés par les acteurs. La seconde, en complément, est dite « informatisée », puisqu'elle nécessite l'utilisation d'un logiciel informatique de traitement et d'analyse statistique de données *Sphinx Lexica* (Tchekemian, 2016). Quelques citations, particulièrement représentatives, issues de propos d'acteurs rencontrés, illustrent notre développement.

1. Les bienfaits sociaux et sociétaux des jardins collectifs tahitiens

« Le véritable lieu urbain est celui qui nous modifie, nous ne serons plus en le quittant celui que nous étions en y pénétrant. »

Sansot P. (1996 : 52)

Dans les Pays et Territoires d'Outre-mer français⁶, de nombreuses disparités sanitaires tiennent aux inégalités sociales, notamment en matière d'éducation et de revenus (Dubost, 2018). Une attention particulière a été portée aux initiatives de l'île la plus urbanisée et développée de la Polynésie française, Tahiti, où les conditions socioéconomiques et les spécificités culturelles jouent un rôle déterminant. En effet, le développement de l'agriculture urbaine permet de valoriser les ressources locales, notamment au travers de jardins collectifs. Implantés dans des quartiers prioritaires – souvent à l'initiative des habitants, puis repris par les municipalités et les bailleurs sociaux – en faveur des personnes à bas revenus, isolées, concernées par des problèmes de surpoids et d'obésité, ces jardins améliorent la qualité alimentaire, tout en luttant contre la sédentarité et la précarité, notamment par la vente et le don de surplus de production (Figures 4 et 5).



Photo : Etat initial de la parcelle de 1 300 m² devant la cité universitaire, avant l'implantation du jardin collectif en 2019 (à gauche), vue d'ensemble du jardin collectif, six mois après sa création (à droite).

Crédit : Tchekémian A., Teano C., sept. 2019 (à gauche), février 2020 (à droite).



Photo : Vue du jardin Mama'o Aivi en 2019, au sein du quartier prioritaire éponyme de Papeete (Tahiti).

Crédit : Stephane Sayeb, 2019.

Les jardins collectifs offrent la possibilité de réinventer ou plutôt de revisiter des lieux. En parcourant un jardin, on le découvre par sa topographie, son agencement, ses plantations, mais aussi par ses ressources, telles que la terre, la lumière, l'eau nécessaires aux plantes (Figure 6).

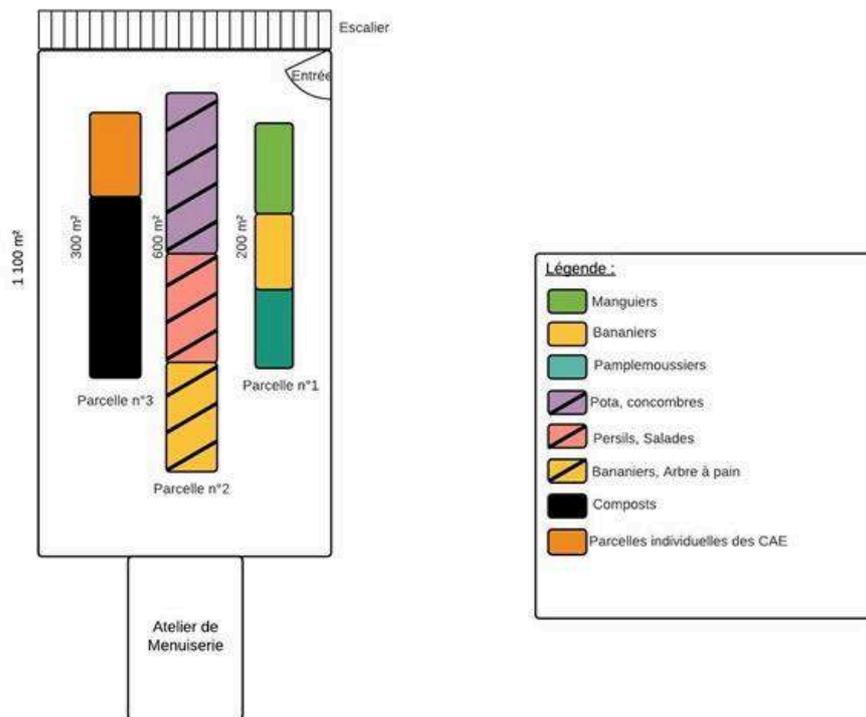


Illustration : Schéma d'organisation du jardin d'insertion Mama'o Aivi, de Papeete (Tahiti).

Conception, réalisation : Moreno Q., Tchékémian A., 2021.

Par leur croissance, ces plantes apportent une composante essentielle à l'être humain, la quatrième dimension, le temps, illustrée par la croissance des végétaux, leurs cycles de vie, les floraisons et saisons. Arpenter un jardin permet de découvrir des personnes, des animaux, des plantes réunis dans un même lieu, dans un paysage urbain sonore (chants d'oiseaux, bourdonnement d'insectes, vent dans le feuillage, clapotis de l'eau, jusqu'aux bruits de la ville, d'une route en périphérie...). Tous ces éléments créent et animent l'espace jardiné. Il n'y a pas de beau projet, de beau jardin sans partage, sans l'aide des autres. Une caractéristique commune à l'ensemble des personnes rencontrées, exerçant des responsabilités au sein d'un jardin collectif, est essentiellement l'altruisme. Ces personnes sont également animées d'une certaine sensibilité et d'un esprit intuitif. Elles n'agissent pas par intérêt financier, politique, mais par humanisme. Elles veulent « bien faire » et « faire du bien », avec une grande honnêteté qui s'inscrit dans le respect et la qualité, ce qui contribue au bonheur des utilisateurs.

Ainsi chaque jardin, de la même façon qu'il est unique, n'existe pas seul : il s'adresse à des personnes, d'autres y sont associées. À Tahiti, beaucoup de ces jardins sont portés par des femmes, à la tête d'associations et s'adressent aux habitants en difficulté au sein d'un quartier, à des personnes délaissées, oubliées, qui parfois n'osent même plus sortir de chez elles. Ces initiatives, souvent *ex nihilo* – à l'initiative d'habitants d'un quartier réunis en association – créent un univers, comme une douce armure, qui contribue à offrir et rendre des services. Du reste, les femmes sont rarement rassurées dans un monde pensé par et pour les hommes (Raibaud, 2014) ; elles sont les grandes oubliées des espaces de loisirs (Zeitoun, 2011). Or, en ville, les jardins collectifs sont des espaces de féminité (Tchekemian, 2007 : 395) et ils offrent aux femmes des lieux d'expression⁷.

Ces jardins existent et perdurent parce que les personnes qui en sont à l'initiative jouent divers rôles, humains, sociaux, économiques, environnementaux, à l'échelle de leur quartier, et bien d'autres plus spécifiques et personnels tels que du conseil en jardinage, en nutrition (Darmon, *et al.*, 2018). À Tahiti comme ailleurs, les jardins collectifs ont donc une multitude de fonctions (POURIAS, *ET AL.*, 2012), telles que la production et la consommation de fruits et de légumes frais, la création de liens sociaux, la contribution à une économie sociale et solidaire, le maintien d'une agriculture urbaine de proximité, l'amélioration du paysage et de l'environnement urbain, l'ouverture sur le quartier, puis du quartier sur la ville (comme par la vente des produits – Figure 7 –, à l'inverse des jardins métropolitains), l'animation et la sensibilisation à l'environnement par des visites pédagogiques, jusqu'à l'apprentissage des valeurs civiques.



Photo : Vente de produits agricoles locaux lors du marché du terroir dans les jardins de l'hôtel de ville à Punaauia (Tahiti).

Source : Mairie de Punaauia, 2021.

Une part significative d'initiatives de jardins collectifs est le fait d'associations de quartier, qui ont généralement eu recours à une municipalité afin de pouvoir occuper une parcelle. Il peut s'agir aussi d'un établissement public, tel que l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) qui autorise l'occupation des terrains en attendant les constructions prévues. D'ailleurs, à Faa'a, ces terrains servent de sites expérimentaux pour l'OPH qui souhaite généraliser les jardins collectifs dans tous ses nouveaux projets de constructions, dans le cadre du programme « écoquartier » (Figure 8). La coordinatrice de projet à l'OPH, explique que « le but est de généraliser ces jardins partagés à l'ensemble des communes. Nous voulons fédérer les associations de quartier sur ces enjeux des habitudes alimentaires et de l'agriculture durable. Il y a d'autres projets en cours dans ces quartiers, dont une grande fresque végétale et un potager vertical avec l'association Marutaha-Nui⁸. » En effet, le Gouvernement, la CPS et les communes souhaitent développer ces initiatives d'agriculture urbaine afin de changer les habitudes alimentaires, de limiter l'usage des pesticides et de lutter davantage contre l'obésité infantile et toutes autres maladies non transmissibles causées par une mauvaise alimentation. Ces démarches semblent toutefois fragiles, notamment quand les membres sont contraints de donner la priorité à leur activité professionnelle et à leur vie de famille ou lorsqu'il y a des désaccords qui ne peuvent être arbitrés.



Illustration : Schéma d'ensemble de la résidence sociale Nuumeha et de son jardin partagé, à Faa'a (Tahiti).

Source : OPH, 2023.

La mise en place de jardins collectifs permet aux acteurs institutionnels (municipalités, associations, OPH) de sensibiliser les administrés quant à la provenance de leurs aliments, à la façon dont ils ont été produits, jusqu'aux différentes manières de les consommer. Cette forme d'agriculture urbaine crée à la fois un support pratique pour dispenser des connaissances et une relation symbolique d'apprentissage avec les autres. Les individus sont sensibilisés aux méthodes et techniques agricoles, aux impacts des productions sur l'environnement et à l'équilibre alimentaire, ce qui permet de s'inscrire dans une démarche plus vaste que le simple, mais fondamental parcours des aliments, du jardin à l'assiette. Pour le Fondateur de l'association Bio Tupuna, de Faa'a, le but est : « *de savoir monter son fa'a'apu en bio, puis de transmettre tout notre savoir, les techniques agricoles aux autres et aux prochaines générations, pour doucement, mais sûrement contribuer à un changement général dans notre alimentation* ». Cette démarche ouvre sur plusieurs thématiques, telles que l'agriculture, l'agronomie, la nutrition, la santé et l'environnement, qu'il s'agisse :

- de la fabrication d'un sol nutritif à partir de matières premières, qui plus est en milieu urbain ;
- de l'évolution d'un végétal du stade de graine à celui de plante ;
- d'expériences sensorielles : nouvelles saveurs, préparations, recettes, accompagnements, présentations ;
- des bienfaits de la consommation de fruits, de légumes, de produits locaux, face aux denrées proposées par l'agro-industrie.

Ainsi, apprendre au plus grand nombre de personnes, notamment à faible revenu, comment mettre en place, participer à un jardin collectif, leur permettrait de savoir cultiver, s'alimenter, surtout lorsque les habitants n'ont pas la place et les connaissances pour s'adonner au jardinage. D'après le Chef de projet PRU à la mairie de Punaauia : « *selon ce qui est planté, on reprend goût au légume, à sa santé. On a eu des expériences... On a discuté avec la commune d'Arue qui est assez avancée en termes de jardins partagés. Ça fait plus de dix ans qu'ils sont dans la démarche, et ils ont constaté que pour les bénéficiaires, petit à petit, leur façon de s'alimenter a changé. Maintenant, ils ne se voient plus manger un repas sans une portion de légumes, de fruits à côté.* » Il semblerait intéressant de revaloriser les fruits et les légumes locaux, comme le taro, le uru, le manioc, la patate douce ou encore l'igname, aux qualités nutritionnelles riches⁹ et bien supérieures, par exemple, à celle de la pomme de terre, importée. En outre, ces plantes potagères sont bien adaptées aux climats tropicaux et sont donc faciles à cultiver¹⁰ en Polynésie française. La mise en valeur d'un potager et la qualité des fruits et légumes cultivés exigent du jardinier qu'il ait une bonne connaissance préalable de la nature du sol, des dispositions et de l'exposition du terrain, des ressources en eau, des moyens de lutte contre les prédateurs, des espèces et variétés les mieux adaptées à sa production (Figure 9)



Photo : Cultures en terrasses (à gauche) et culture de vanille sous ombrière (à droite) dans le jardin collectif de la cité universitaire.

Crédit : Cornec A.-M., Tchékémian A., 2020.

Les acteurs rencontrés dans cette étude évoquent à l'unanimité les bienfaits des jardins collectifs, pour les pratiquants comme pour les institutions, non seulement en raison de l'apport en produits frais, mais pour la déclinaison possible du concept qui peut s'adapter en fonction du public et des aléas. Par exemple, un jardin collectif peut devenir un outil pédagogique, de formation au jardinage, un lieu collaboratif et d'échanges : « On y apprend les bases de l'agriculture, bien sûr ! De la préparation du sol à la récolte, voire la transformation du produit et la vente en passant par la conduite de culture. On apprend à tous et de tous ! », selon le Directeur de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, en Polynésie française. Cependant les décisions prises collectivement quant au fonctionnement du jardin ne font pas toujours l'unanimité, en raison de l'hétérogénéité des adhérents porteurs de motivations diverses : « Améliorer encore le jardin ? Je ne sais pas... L'agrandir, acheter des pelles, acheter des graines... Réinvestir en matériel... Ça peut durer longtemps un jardin à la longue. *J'aimerais que l'argent nous soit redistribué et que l'on puisse l'utiliser comme on veut, pas que pour l'association* », d'après l'une des membres du jardin Hotu ora no Erima, Arue (Figure 10).



Photo : Les petites parcelles individuelles du jardin partagé Hotu ora no Erima, à Arue, en 2018.

Crédit : Tchékémian A., 2018.

En outre, la mise en place d'un jardin collectif favorise la démocratie participative (consensus, cohésion du groupe, respect des opinions), et amène les usagers à comprendre que leur parole est entendue et reconnue. L'action individuelle au sein d'un projet collectif développe l'envie de participer à l'élaboration de projets communs, amenant chacun à être acteur du territoire. En outre, les jardins démontrent concrètement l'intérêt d'une collaboration active entre habitants d'un quartier et municipalité, incitant à l'engagement pour la vie locale, la politique communale, et à la proximité de l'action publique (en adéquation avec la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique)¹¹. Ainsi, un jardin collectif fédère un quartier ou un groupe de personnes autour d'un projet commun, quand bien même il n'est pas partagé par tous : il favorise à la fois les échanges internes, mais aussi avec des personnes extérieures, de par son impact social, économique, paysager. Un jardin collectif permet à la fois de découvrir ou redécouvrir le rapport à la terre, mais aussi de valoriser les savoir-faire traditionnels (comme dans le cadre d'un *fa'a'apu*), tout en se réappropriant l'usage de la terre : il est « *le moyen de conserver le contact avec la nature et d'apprendre à la respecter* » (Dubost, 2007 : 5).

En outre, un jardin collectif s'inscrit dans un cadre d'autoproduction accompagnée : « il s'agit d'une innovation sociétale, car elle contribue à répondre à certains grands défis de nos sociétés modernes : l'exploitation excessive de notre environnement naturel, la perte des savoir-être et savoir-faire à la base de toute éducation. » (Roustang, 2012 : 186). C'est aussi un moyen de lutter contre les inégalités et de favoriser l'accès à des produits frais, locaux, permettant à la fois d'alléger le budget des familles les moins favorisées, d'éduquer à une alimentation plus saine, et de lutter contre les pathologies occasionnées par un mode d'alimentation manufacturé et déséquilibré. En revanche, les jardins collectifs « sont surtout des lieux d'expression de la sociabilité [...]. Beaucoup ont des effets nutritionnels très insuffisants » (PADES, 2016 : 8). Cette fonction du jardin collectif mérite donc d'être encouragée et développée, tout comme sa portée éducative, souvent négligée : « Par ailleurs on constate que souvent les hommes sont très minoritaires, voire absents, et qu'il en va de même des jeunes ménages et des "jeunes" en général, ce qui réduit considérablement la portée éducative du jardinage comme outil de promotion de la santé » (PADES, 2016 : 8). Cependant, au travers d'un jardin pédagogique, les enfants jouent le rôle d'acteurs et d'ambassadeurs auprès de leur famille, en matière de consommation de produits frais, tout en promouvant l'agriculture biologique locale. (Figure 11). Ces initiatives (jardins familiaux, d'insertion, partagés, pédagogiques...) montrent, toutefois, qu'un suivi régulier s'impose pour éviter certains écueils et assurer leur pérennité.



Photo : Ateliers de dégustation des produits cultivés dans le jardin pédagogique à l'école primaire Maehaa Nui de Punaauia.

Crédit : Ville de Punaauia, 2019.

2. Les jardins collectifs, des tiers lieux en faveur du développement territorial

« La propagande économique nous a formés au chacun-pour-soi, voire au chacun-contre-tous, et, après avoir changé notre responsabilité en pouvoir d'achat, elle nous presse de renier pour quelques sous ce à quoi nous croyons. »

Maris (2003 : 69)

Ce constat nous amène à assimiler les jardins collectifs à des « tiers lieux » (cf. Encadré 1) : une notion introduite par le sociologue américain Ray Oldenburg (1989)¹² pour distinguer de l'habitat et de l'emploi habituel les « lieux centraux de la vie publique informelle [qui] offrent un terrain neutre, facilement accessible, spatialement, temporellement et socialement, aux résidents locaux, où la conversation avec les participants réguliers est l'activité principale, ludique [...] ». Pour Azam et al. (2015 : 88), « la notion, toujours en cours d'élaboration, déborde aujourd'hui ce contexte pour traiter plus largement de la dynamique des lieux de production et de collaboration prenant place aux marges du système productif dominant. » « Un tiers-lieu est donc un espace où se forment des proximités temporaires » (Suire, 2013 : 2). Selon Burret (2017 : 238), il s'agit d'une « configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception de représentations communes ». Ainsi, « le fonctionnement des "tiers lieux" se caractérise par un mode de régulation autonome et par la co-élaboration, entre fondateurs/animateurs et usagers, de "microcultures"¹³ » (Cleach et al., 2015 : 70-71).

Dans les discours des personnes rencontrées, les jardins collectifs représentent en effet des lieux hybrides qui se situent entre sphère publique et privée, et entre l'espace collectif et individuel. Tout comme les tiers lieux, les jardins collectifs permettent aux usagers de se rencontrer dans un cadre accessible, convivial et de favoriser les interactions sociales. Ce sont des lieux de socialisation et de sociabilisation¹⁴, des espaces propices aux échanges, aux partages des savoirs en dehors du domicile et du travail. Depuis quelques années, la notion de tiers lieu regroupe une multitude d'initiatives au sein de l'espace public¹⁵, tout en caractérisant de nouveaux espaces

d'apprentissage, de partage, de travail en commun (Burret, 2017), d'innovation et d'entrepreneuriat, « dont le modèle émergent est différent des catégories habituelles » (Duriaux, Burret, 2013).

Encadré 1 : Différents tiers lieux, d'interactions culturelles, ont émergé au cours du temps dans le monde

L'idée n'est pas nouvelle, puisqu'au fil du temps de tels lieux de vie, de loisirs, d'interactions culturelles, ont émergé, tout en étant difficilement qualifiables, jusqu'à devenir pour certains de véritables institutions et hauts lieux de tourisme international, tels que :

- Les ateliers collaboratifs d'artistes du Louvre, au XVIIIe siècle ;
- Les cafés viennois de la Mitteleuropa (l'Europe Centrale), caractérisant l'aire de diffusion de la culture germanique, depuis le Congrès de Vienne, en 1814, jusqu'à l'Anschluss, l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne nazie en 1938 ;
- à Paris, les cafés du quartier Saint-Germain-des-Prés, de Paris, haut lieu de la vie intellectuelle et culturelle parisienne depuis la Belle Époque¹⁶ – chrononyme empreint de nostalgie (Kalifa, 2016) – jusqu'à l'existentialisme¹⁷ des années cinquante ;
- le quartier Montmartre, à Paris, lieu emblématique de la peinture, du XIXe au XXe siècle, avec en 1930 la construction de la cité Montmartre-aux-artistes, comprenant des ateliers ;
- les cafés et dancings de Berlin à l'époque de la République de Weimar – mise en place en Allemagne en 1919, jusqu'à l'arrivée au pouvoir du parti nazi en 1933 – lieux de réalisations intellectuelles et artistiques ;
- le quartier Montparnasse, centre de la vie intellectuelle et artistique dans le Paris des Années folles (1920 et 1930) ;
- le « Studio 54 » à New York, au croisement du pop art et des années disco, haut lieu de la scène internationale à la fin des années soixante-dix ;
- la célèbre discothèque parisienne, le Palace, ouverte en 1978 et qui, jusqu'en 1995, fut un lieu festif très en vogue où se croisent des intellectuels, le showbiz et des anonymes venus notamment de banlieue ;
- les usines désaffectées et des bâtiments vides devenus de nouveaux espaces de créativité pour la contre-culture dans le Berlin des années quatre-vingt-dix ;
- la « French Tech », au début des années 2000, lors du développement d'Internet, dans le « Silicon Sentier », à Montmartre (Paris) et l'ouverture du premier *Fab Lab* (laboratoire de fabrication) du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) en 2001 ;
- jusqu'à la création de Living Lab permettant de tisser de nouveaux liens entre les acteurs (élus, scientifiques, entreprises, associations, citoyens ...) proposant leurs produits et services innovants aux usagers, voire de nouvelles structures sociales, encourageant les habitants à prendre une part active aux recherches et expérimentations dans leur vie quotidienne (Tchekemian, Richard, 2013).

Certes, ces exemples majoritairement issus du contexte métropolitain ou européen peuvent parfois reléguer au second plan les jardins collectifs tahitiens. Cependant, associée à la notion de tiers-lieu, une dimension occidentalocentrée semblerait s'appliquée à la grille d'analyse ci-après. En tant que concept, il correspond à un troisième lieu où des individus aiment à se rencontrer de manière informelle, hors de leur domicile et de leur lieu de travail.

En tant que tiers lieux, les jardins représentent des modèles ouverts permettant à tout un chacun, porteur d'une idée, de participer par son action à la vie de la cité¹⁸. En outre, un jardin collectif facilite les échanges entre des acteurs multiples, à différentes échelles, tout en soulignant sa capacité productive, sans déterminisme marchand (Besson, 2017). Un jardin est ainsi « un projet collectif qui constitue un cadre d'action pour reconfigurer un système de valeurs qui ne leur semble plus fonctionnel¹⁹. » Selon Oldenburg (2019), « lorsqu'on permet aux individus de s'asseoir et de discuter ensemble, alors ils sont capables d'innover plus rapidement²⁰. » En ce sens, les jardins collectifs sont des espaces de détente, de partage, d'apprentissage, aménagés de manière conviviale et équitable. Toutefois, il ne suffit pas de qualifier un jardin collectif de tiers lieu sous prétexte que ces acteurs ont établi des règles de bonne gouvernance et qu'ils n'affichent pas de déterminisme marchand. Ces jardins collectifs sont apparentés à des tiers lieux, car, issus d'une démarche collective, ils sont devenus des biens communs²¹ révélés, délimités, entretenus avec et par un collectif d'acteurs. Ainsi, pour l'un des membres du jardin collectif du campus de l'UPF, s'investir dans un jardin collectif c'est « pouvoir partager ce bien commun afin de le cultiver, de transmettre des connaissances en lien avec l'agriculture, voire même avec d'autres choses... ». Selon les usagers, les jardins collectifs répondent également à un besoin social, économique, environnemental et culturel. Ils réunissent ainsi des fonctions²² inspirées de la définition des tiers lieux d'Oldenburg :

1. Agora : un jardin collectif rassemble différents individus aux profils et aux statuts variés. Pour les usagers, il représente un lieu de vie social et économique, ne serait-ce qu'à l'échelle du quartier : « le meilleur moyen de réunir les gens autour d'un même site est de permettre une ouverture du quartier. Si on peut permettre au quartier de s'ouvrir à lui-même, avec ses voisins, ce serait déjà pas mal. Et au mieux, s'ouvrir au monde. Pour moi c'est ça l'impact de l'ouverture du quartier : développer des échanges interquartiers », pour le Chef de projet PRU, mairie de Punaauia. Lieu de débat et d'interaction politiques, un jardin collectif recoupe partiellement les caractéristiques de la sphère privée et de l'espace public²³ : « C'est un lieu de rencontres évidemment. Travailler ensemble participe à la cohésion du tissu social et augmente la capacité à avoir une vision globale d'une tâche, d'un objectif précis à atteindre. Mais, on comprend aussi qu'il ne peut pas y avoir plusieurs chefs, qu'il faille respecter des règles de vie... de vie commune, en société. Ou qu'il faille suivre un protocole pour l'hygiène ou la sécurité. [...] un jardin encourage l'initiative, la rigueur sur les consignes, la ponctualité, la régularité, l'assurance, la responsabilité et le courage d'oser être, d'oser s'exprimer, d'oser penser », d'après le Directeur de la Fondation Agir Contre l'Exclusion. Un espace public se caractérise par sa pluralité, tant du point de vue de la diversité des lieux concernés, que des formes qu'il prend et des usages qu'il accueille. Il ne s'agit pas de définir une typologie exhaustive, puisque l'espace public peut se caractériser par bien d'autres approches (domaniale ou juridique, psychosociologique...), mais d'illustrer sa complexité. L'espace public n'est donc surtout pas un lieu technique, mais il est avant tout social et culturel. C'est un espace de sens, de matières, de temps, d'usages et de formes qui est synonyme d'espaces vécus et d'espaces communs des citoyens. Certaines caractéristiques de l'espace public se retrouvent dans les jardins collectifs, puisqu'il est à la fois un lieu où s'exercent certaines des fonctionnalités de la ville - circulation, déplacements, réseaux techniques - et où se développent des

pratiques de la vie urbaine – commerce, services, détente, loisir, rencontre... Ainsi, un jardin collectif est le lieu :

- où les relations sociales peuvent prendre des aspects très contrastés selon les personnalités présentes, les configurations d'espaces, les situations sociales des quartiers... ;
- de mixité sociale, de convivialité ou, au contraire, d'enclavement, d'appropriations par des groupes sociaux ;
- d'animation, de culture et de spectacle ou, à l'inverse, inanimé.

2. Lieu de démocratie : l'organisation, la gestion, les décisions d'un jardin collectif ne sont pas centralisées, elles sont le fruit de concertations, d'échanges, d'arbitrages collectifs ; Oldenburg (2019) s'appuie sur la formule du philosophe John Dewey : « *le cœur de la démocratie et sa garantie absolue résident dans la liberté de réunion entre voisins, au coin d'une rue, pour discuter de long en large des nouvelles non censurées du jour*²⁴. » Dans ce sens, les jardins collectifs constituent également des lieux assortis d'une dimension d'expression citoyenne, voire politique au sens large du terme, comme à travers des rencontres publiques sur des sujets sociétaux, environnementaux : « Je rajouterai qu'un jardin partagé améliore le mode de vie des participants : il encourage le respect des règles de base de la vie en société », selon le Chef de Projet PRU, mairie de Punaauia. Des chercheurs engagés voient dans ces jardins partagés une opportunité démocratique. Citons par exemple Joëlle Zask (2016), professeure de philosophie, qui inscrit ces initiatives dans la continuité « de la petite république que fut la ferme pour Jefferson ; des chambrées et foyers médiévaux [du] lopin de terre russe ; du jardin ouvrier au jardin thérapeutique ; des guérillas vertes aux jardins partagés ». Dans cette vision, les relations entre les cultivateurs et la terre cultivée, favoriseraient l'essor des valeurs démocratiques et la formation de la citoyenneté : « cultiver la terre [...] c'est dialoguer, être attentif, prendre une initiative et écouter la réponse, anticiper [...] et aussi participer, apprendre des autres, coopérer, partager. L'agriculture peut donc, sous certaines conditions, représenter une puissance de changement considérable et un véritable espoir pour l'écologie démocratique ». Ainsi, les luttes locales, menées par des paysans dans le monde, comme dans les jardins partagés des villes, pourraient animer la démocratie terrienne ou agraire : l'agriculture dépendrait alors des pratiques de la citoyenneté autant qu'elle les consoliderait²⁵.

3. Lieu d'inclusion : ce sont des lieux neutres, d'inclusion sociale, propices aux rencontres, mis à la disposition des usagers, au sein de leur quartier, de leur commune. Ils permettent aux individus de faire des connaissances, de revoir les mêmes personnes et de tisser des liens : « un jardin partagé, c'est agréable, c'est l'intérieur du dehors. Tu rencontres d'autres personnes », selon un membre du jardin partagé de la résidence Motio. Le sentiment de méfiance, exacerbé en milieu urbain, se dissipe : se forme une unité de voisinage. Pour l'un des résidents du quartier Outumaoro (à Punaauia), proche du campus : « *Les liens sociaux sont renforcés par la communication entre voisins. C'est être ensemble. Ça améliore les relations entre nous, entre habitants. [...] Ça nous permet de mieux nous connaître* ». Lorsqu'un jardin collectif existe à proximité de son domicile, une personne isolée, à la retraite, au chômage, déscolarisée peut satisfaire son besoin de « sortir de chez soi » et s'y rendre. D'après le Directeur de la Fondation Agir Contre l'Exclusion : « *C'est un outil pour accompagner les laissés-pour-compte et les insérer dans la vie active. Avec FACE, nous créons dans cette optique-là des jardins partagés, parce qu'il y a un volet social, mais aussi toute une panoplie de moyens d'intégrer des personnes par le travail* ». En Polynésie française, la solitude est rare : plus on descend dans l'échelle des

revenus, plus les personnes vivent en communauté (Herrera, Merceron, 2010 : 30 ; Torterat, Bolduc, 2018 : 3)²⁶.

4. Lieu catalyseur de liens faibles : au sein d'un jardin collectif se croisent des individus ayant des aptitudes et des centres d'intérêt distincts, qui échangent, apprennent à se connaître et à se faire confiance, ce qui à terme peut avoir des effets positifs sur le développement social, culturel et économique d'un territoire : « Pour moi, il faut *que ce soit facile d'accès, accueillant, que les gens soient sympas, qu'on se sente à l'aise. Tant qu'il y a des connexions entre nous, une bonne ambiance, c'est bon ! S'il n'y a pas ça, tu es démoralisé et tu laisses tomber. C'est important de rencontrer les autres, de faire des connaissances, de s'entraider... J'ai rencontré des personnes dans le jardin que je ne connaissais pas et que maintenant je revois dans le quartier* », l'une des membres du jardin Hotu ora no Erima, Arue. La plupart des individus réunis dans un jardin peuvent être classés parmi les « liens faibles » (Granovetter, 1973) et ils peuvent, de bien des manières, se montrer plus utiles que de proches amis, par exemple pour trouver du travail. Ainsi, un jardin, lieu de rencontre, permet d'étendre son réseau social, c'est-à-dire l'ensemble des contacts composant le « carnet d'adresses », par la rencontre de nouveaux individus (appelés « liens faibles ») au-delà des relations entretenues avec des proches (nommés « liens forts » : famille, amis) : le tout enrichissant le capital social (au sens de Bourdieu).

5. Lieu de coopération et de solidarité : véritable aire de rassemblement, le jardin collectif offre la possibilité aux individus de se retrouver, se rassembler en un tiers lieu, hors du domicile et du travail, et de s'aider mutuellement : « C'est bien un jardin partagé, ça fonctionne bien, mais seulement si tout le monde y participe. On ne doit pas que profiter des récoltes, il faut s'investir dès le départ, même si c'est parfois dur, si on est fatigué, il faut venir aider, travailler. Pas seulement venir pour récupérer des fruits et des légumes. » (une dame membre du jardin Bio Tupuna) ; « dans notre jardin, on s'entraide, il y a un esprit d'équipe et il y a de la confiance. [...] surtout, ça apprend à être patient. » (un étudiant du jardin collectif de l'UPF). Ainsi, pour un employé à la Direction de la Logistique et du Patrimoine (de l'UPF), l'activité dans un jardin collectif est basée sur le don et le contre don (notion de potlatch) : « Tu donnes, après tu encourages à venir le faire. Tu prends aujourd'hui, demain tu viens planter ». En outre, il permet de regrouper diverses professions et différents talents et aptitudes. « C'est déjà plus facile pour travailler la terre : quand on travaille à plusieurs ça avance plus vite. On fait connaissance avec les gens avec lesquels on habite dans la résidence, ils t'aident et toi tu peux les aider aussi. Et tu apprends des autres. Et ça donne des fruits et légumes... Le jardin produit mieux ! », selon l'une des membres du jardin collectif de la cité universitaire de l'UPF. Dans les associations rencontrées, l'une des premières préoccupations communes est généralement de savoir comment aider une personne, une famille au sein du groupe : un ou plusieurs individus peuvent offrir leur aide, des outils, des conseils...

6. Lieu d'ancrage spirituel : ainsi, les usagers des jardins collectifs trouvent une raison de rester actif, une motivation, un objectif professionnel et de vie, jusqu'à une utilité et condition sociale, ce qui leur procure des émotions, des sensations, participe à leur satisfaction personnelle, leur dignité, notamment pour les personnes seules, sans emploi. Selon le Chef de Projet PRU, mairie de Punaauia : « il y a beaucoup de gens qui viennent des îles et la jeunesse se désintéresse un peu de l'agriculture alors que ça fait partie de nos racines... Il faut mettre la terre dans la tête, ça permet aussi aux jeunes de se réapproprier leur culture ». Par exemple, le *fa'a'apu*, le travail de la terre – et plus

largement l'attachement aux pratiques et aux valeurs traditionnelles – constitue le socle de l'identité polynésienne et de l'éveil individuel : « *Le problème aujourd'hui, en Polynésie, c'est que les jeunes n'ont plus d'ancrage dans le fenua²⁷, à la terre. [...] Le traditionnel enterrement du placenta dans le sol, dans la terre de nos ancêtres, se perd. Ici, à Tahiti, les gens ne le font plus, donc ils n'ont plus d'ancrage, plus de racines. Et ça se ressent chez les jeunes d'aujourd'hui* », selon une Professeure certifiée en Langues et Cultures Polynésiennes à l'UPF. En effet, en Polynésie française, la coutume du placenta, « *pūfenua* » (qui signifie « centre », « noyau de terre » en tahitien) a toujours cours. Elle consiste à créer un lien spirituel entre le nouveau-né et sa terre d'origine, son fenua. Ainsi, après l'accouchement, les parents qui le souhaitent obtiennent le placenta de leur enfant, puis l'enterrent au pied d'un arbre fruitier, « *objet de mémoire* » et « *symbole de fructification* » (Proust, 2010 : 110), tel un « *ancrage symbolique* » (Saura, 2000 : 5). Cette coutume transgénérationnelle est le symbole de la vie éternelle, puisque selon la croyance, l'enfant, dont le placenta est enterré, sera lié à sa terre d'origine²⁸.

Dans un jardin collectif, les usagers discutent des problématiques quotidiennes, communiquent, donnent leurs opinions sur des affaires publiques et bien d'autres sujets, de façon régulière et informelle. Le jardin collectif est animé d'une « *pratique démocratique, une forme de communication, de circulation des divers points de vue* » (Paquot, 2009 : 3). Ce lieu de délibération, où l'opinion publique (Koselleck, 1959)²⁹ s'exprime, appartient généralement à une collectivité territoriale (telle une mairie dotée d'une personne morale). Ainsi, un jardin collectif implique un cadre organisationnel et institutionnel, garantissant les libertés des usagers (charte). C'est un espace d'horizontalité où se déploient librement les opinions de tout un chacun au sujet des affaires qui concernent le jardin, l'association, le quartier voire la commune : en somme, un espace de la citoyenneté, un espace civique. Si la notion d'espace public concerne un groupe d'habitants, celle d'espace civique, en tant que lieu de débats libres, a trait aux citoyens, à leurs droits, leurs rôles dans la vie politique. En ce sens, un jardin collectif tendrait à fonctionner plus durablement lorsque l'initiative vient des habitants eux-mêmes (approche ascendante).

À l'inverse, lorsque l'initiative est imposée aux habitants, dans le cadre d'une approche descendante en délimitant un espace public – comme lors de célèbres réalisations urbanistiques : la place de l'Agora dans le centre commercial Evry 2, le quartier Villeneuve de Grenoble – l'intention s'essouffle, au mieux l'espace devient un entre soi. Par exemple, dans le cas des potagers communaux implantés sur les hauteurs de Vaitavere, l'initiative conduite par la mairie de Punnauia à l'attention des familles défavorisées s'est avérée un échec en raison de l'éloignement entre le jardin et le lieu de résidence, décourageant les usagers. En effet, pour Raimoana Anding, chef du PRU, mairie de Punaauia : « *notre première limite c'est le foncier. On n'a pas tellement de foncier disponible sur la commune. Du coup la commune recherche activement des endroits où l'on pourrait mettre en place des jardins partagés* ». Ajoutons qu'à l'échelle d'une commune, les lieux de vie sont rares ou peu accessibles pour les personnes à faible revenu, ne possédant pas toujours un moyen de transport : ces tiers lieux apparaissent alors comme des vecteurs de liens sociaux. Ils permettent de valoriser une parcelle inoccupée et de rompre avec l'environnement urbain, tout en répondant à une demande d'espace de nature intentionnelle (Figure 12).

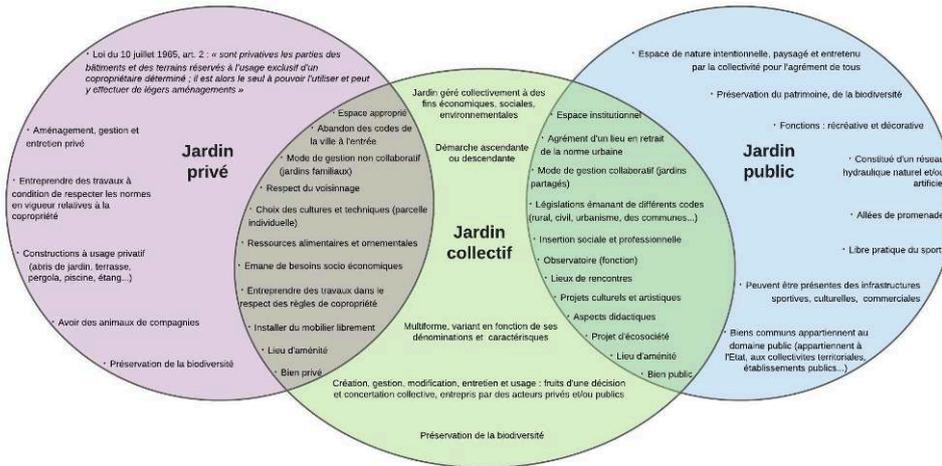


Illustration : Les jardins collectifs, des tiers-lieux à l'intersection des sphères privée et publique.

Conception, réalisation : Tchékémian A., 2023.

Les jardins collectifs contribuent au développement et à l'aménagement des territoires, toutes formes (sociale, culturelle, économique, environnementale...) et acteurs (gouvernement, collectivités territoriales, entreprises, associations, habitants...) confondus autour d'un lieu unique. Grâce aux rencontres que ces jardins permettent, de nouvelles opportunités se créent et les usagers bénéficient d'un effet d'entraînement. Ces lieux ont une double fonction : celle de « capteur » d'initiatives locales et celle d'« amplificateur » de ces mêmes initiatives (Besson, 2017). Ainsi, pour bien fonctionner, le jardin doit s'appuyer sur des personnes aux compétences adaptées, en matière d'animation, de communication, de gestion, de transmission des savoir-faire et des techniques... Les jardins collectifs ont nécessairement plusieurs impacts sur les territoires. Sans prétendre à l'exhaustivité, ils permettent à des personnes de valoriser une parcelle, de développer une activité de loisir, vivrière, voire professionnelle autour du jardinage, de se sociabiliser... En somme, ils offrent aux usagers la possibilité de s'installer et de se développer, tout en renforçant localement les échanges économiques (effet réseau et de communauté). Inscrits dans une démarche durable, ils améliorent la qualité de vie, tout en limitant l'impact environnemental : « un jardin, ça dure. En plus, avec la vente des fruits et légumes on peut acheter des pelles, acheter des graines... et donc réinvestir en matériel... Ça entretient le jardin. Et comme ça, c'est autofinancé et ça peut durer très longtemps ! » (un résident d'Outumaoro). Plus globalement, ils renforcent l'attractivité du territoire auprès de certaines catégories d'actifs, notamment par une contribution au maintien d'équipements et de services publics, comme des formations proposées sur les techniques de l'agriculture biologique.

Face au développement des jardins collectifs dans l'agglomération de Papeete, cette étude confirme l'importance des liens entre les urbains et les productions agricoles – depuis le *fa'a'apu* traditionnel jusqu'au jardin actuel – qu'il s'agisse d'agriculture conventionnelle, raisonnée, biologique, permaculture, hydroponie... Ainsi, les jardins collectifs participent à la découverte du potentiel de l'approvisionnement de proximité, « ce qui contribue à la restauration d'une relation entre ville et campagne en tant que lien social entre le monde urbain et le monde agricole » (Cardoso, Donadieu, 2013 : 48). Les jardins du futur restent à imaginer, et gageons qu'ils conservent leurs fondements dans le passé :

les jardins collectifs constituent alors des réinventions. Le développement de jardinets dans toute leur diversité, sur les balcons des particuliers, en lien avec une forme de nature en ville (Asaad, 2016), amènerait ces derniers à cultiver une partie de leur alimentation. Cependant, le concept de jardin collectif est une richesse encore peu exploitée et méconnue des Polynésiens, même s'il semble y avoir un regain d'intérêt de la part des populations urbaines sur Tahiti.

Les jardins collectifs répondent donc à certains besoins, comme se nourrir, se reconstruire socialement et économiquement. Ils apportent en effet un soutien, une aide à l'autre dans sa construction, son cheminement, qu'il s'agisse de personnes isolées, en situation de pauvreté, de précarité, d'exclusion... Un jardin devient ainsi un lieu identitaire, d'évasion, une sorte de refuge : il permet de créer un imaginaire dans la vie des usagers, une oasis en milieu urbain, un intérieur en dehors de chez soi, une cabane, une demeure partagée. Cependant, en 2020, la pandémie de coronavirus se superpose à celle d'obésité. Ainsi, les apports socioéconomiques, alimentaires et sanitaires que confère le développement de l'agriculture en ville, notamment face à l'obésité, seraient également une des réponses à cette nouvelle crise de grande ampleur.

BIBLIOGRAPHIE

Asaad L., 2016, La nature en ville et le cas spécifique des jardins urbains : approche géographique et historique de la ville de Lyon et de son agglomération, thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme, Lyon : Université Lumière Lyon 2.

Azam M., Chauvac, N. & Cloutier L., 2015, Quand un tiers-lieu devient multiple. Chronique d'une hybridation, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 46, n°2, pp. 87-104. [DOI] <https://doi.org/10.4000/rsa.1535>, mis en ligne le 21/04/2016, consulté le 23/04/2024.

Besson R., 2017, La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois, *Urbanews*, 18 septembre 2017. [URL] <https://www.urbanews.fr/2017/09/18/52487-la-regeneration-des-territoires-ruraux-par-les-tiers-lieux-le-cas-des-tiers-lieux-creusois/>, mis en ligne le 18/09/2017, consulté le 14/10/2019.

Besson R., 2017, Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines, *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, Vol. 2, n°34. [DOI] <https://doi.org/10.4000/tem.4184>, mis en ligne le 29/11/2017, consulté le 23/04/2024.

Burret A., 2015, *Tiers-lieux et plus si affinités*, Limoges : FYP Éditions.

Burret A., 2017, *Étude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service*, thèse de doctorat en socio-anthropologie, Lyon : Université Lumière Lyon 2.

Cardoso A. S. & Donadieu P., 2013, Les sources utopistes de l'agriurbanisme. Quel héritage contemporain ?, in P. Donadieu (dir.), *L'agriurbanisation, rêves ou réalités ?*, Paris : Editopics, p. 48.

- Cleach O., Deruelle V. & Metzger J.-L., 2015, Les « tiers lieux », des microcultures innovantes ?, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 46, n°2, pp. 67-85. [DOI] <https://doi.org/10.4000/rsa.1526>, mis en ligne le 23/04/2024, consulté le 23/04/2024.
- Darmon N., Martin P., Scheromm P., Ghestem F., Marchand P. & Consales J.-N., 2018, Des jardins partagés dans les quartiers d'habitat social : un moyen de repenser les pratiques alimentaires ?, Working paper UMR MOISA 2018, « Marchés, Organisations, Institutions et Stratégies d'Acteurs », CIHEAM-IAMM, CIRAD, INRA, SupAgro, Montpellier, France.
- Dubost C.-L., 2018, En outre-mer, une santé déclarée moins bonne qu'en Métropole, surtout pour les femmes, Études et résultats, Paris : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques. [URL] <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/en-outre-mer-une-sante-declaree-moins-bonne-quen-metropole-surtout>, mis en ligne le 18/04/2018, consulté le 23/04/2024.
- Dubost F., 2007, Introduction générale : évolution sociologique et questions de sémantique, in N. Halgand, J. Weill & L. Baudalet (dir.), *Du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental*, Paris : Éditions INP, p. 5. [URL] https://www.diba.cat/c/document_library/get_file?uuid=e29e4b35-a79e-4004-8ef6-7216e5667ee2&groupId=7294824, mis en ligne en novembre 2007, consulté le 23/04/2024.
- Duriaux Y. & Burret A., 2013, Manifeste des tiers, Open Source. [URL] http://movilab.org/index.php?title=Le_manifeste_des_Tiers_Lieux#le_manifeste_des_tiers-lieux, mis en ligne le 23/09/2018, consulté le 23/04/2024.
- FAO, 1991, Chapitre 4 : Valeur nutritive, in FAO, *Racines, tubercules, plantains et bananes : dans la nutrition humaine*. Rome : FAO. [URL] <http://www.fao.org/3/t0207f/T0207F06.htm>, mis en ligne en 1991, consulté le 23/04/2024.
- Granovetter M. S., 1973, The Strength of Weak Ties, *American Journal of Sociology*, Vol. 78, n°6, pp. 1360-1380.
- Habermas J., 1988, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris : Payot.
- Herrera J. & Merceron S., 2010, Les approches de la pauvreté en Polynésie française, résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie en 2009, AFD, n°103, novembre 2010.
- Kalifa D., 2016, « Belle Époque » : invention et usages d'un chrononyme, *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°52. [DOI] <https://doi.org/10.4000/rh19.4997>, mis en ligne le 23/04/2024, consulté le 23/04/2024.
- Koselleck R. 1959, *Le Règne de la critique*, Paris : Minuit.
- Maris B., 2003, *Antimanuel d'économie*, t. 1, Paris : éditions Bréal.
- Mateus S., 2015, Koselleck (Reinhart), *Publicationnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. [URL] <http://publicationnaire.huma-num.fr/notice/koselleck-reinhart>, mis en ligne le 20/09/2015, consulté le 19/01/2021.
- Oldenburg R., 1989, *The Great Good Place. Cafés, coffee shops, community centers, beauty parlors, general stores, bars, hangouts, and how they get you through the Day*, New York: Paragon House.
- PADES, 2016, Faire des jardins collectifs des outils efficaces de lutte contre la montée des déséquilibres alimentaires. Défis et orientations, *Jardinage collectif, montée des déséquilibres alimentaires et politiques urbaines*, Paris 15-16 juin 2016. [URL] <http://>

www.padesautoproduction.net/Documents/synthese_5.pdf, mis en ligne en juin 2016, consulté le 23/04/2024.

PAQUOT T., 2009, L'espace public. Paris : La Découverte.

POURIAS J., DANIEL A.-C. & AUBRY C., 2012, La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains en question, *Pour*, Vol. 215-216, n°3, pp. 333-347. [DOI] <https://doi.org/10.3917/pour.215.0333>, mis en ligne le 04/06/2014, consulté le 23/04/2024.

Proust C., 2010, L'«objet placentaire» et le mythe de l'enfant-placenta, futur héros civilisateur, *Le coq-héron*, n°203, pp. 108-113. [DOI] <https://doi.org/10.3917/cohe.203.0108>, mis en ligne le 24/01/2011, consulté le 23/04/2024.

Raibaud Y., 2014, Une ville faite pour les garçons, *CNRS Le journal*. [URL] <https://lejournald.cnrs.fr/billets/une-ville-faite-pour-les-garcons>, mis en ligne le 13 mai 2014, consulté le 23 juillet 2020.

Roustant G., 2012, Syllogisme : Autoproduction accompagnée, innovation sociale et sociétale, *Innovations*, Vol. 38, n°2, p. 186. [DOI] <https://doi.org/10.3917/inno.038.0184>, mis en ligne le 01/06/2012, consulté le 23/04/2024.

Sansot P., 1996, Poétique de la ville, Paris : Armand Colin.

Saura B., 2000, Le placenta en Polynésie française : un choix de santé publique confronté à des questions identitaires, *Sciences sociales et santé*, Vol. 18, n°3, pp. 5-28.

Seguin F., 2014, L'agriculture, l'exploitation de la forêt et l'élevage, in C. Gabrie, H. You & P. Farget (dir.), *L'état de l'environnement en Polynésie française*, DIREN : Édition Creocan, pp. 85-144.

Suire R., 2013, Innovation, espaces de co-working et tiers-lieux : entre conformisme et créativité, *EconPapers*. [URL] <https://EconPapers.repec.org/RePEc:tut:cremwtp:201308>, mis en ligne le 13/01/2013, consulté le 23/04/2024

Tchekemian A., 2007, Le citoyen et la nature : entre représentations et pratiques sociales de la nature sauvage et domestique à Grenoble, in L. Viala & S. Villepontoux (dir.), *Imaginaire, Territoires, Sociétés. Contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale*, Marseille : Presses Universitaires de la Méditerranée, pp. 379-399.

Tchekemian A., 2016, L'impact d'une politique publique agricole européenne sur les acteurs et les territoires ruraux. Étude de l'application du programme français de développement rural dans six territoires ruraux : Tymbrais, Monts de Lacaune, Langres, Mené, Coteaux du Lyonnais, Ardèche méridionale. Villeneuve d'Ascq : ANRT.

Tchekemian A., 2023, Le développement de l'obésité en Polynésie française au XXI^e siècle : jardins collectifs et éducation à l'agriculture vivrière pour enrayer la pandémie, *Habilitation à Diriger des Recherches en section 23 et 24*, Avignon : Université d'Avignon.

Tchekemian A. & Richard G., 2013, Innovation et gouvernance. La mobilisation des compétences et des ressources territoriales à travers le projet Living Lab "Innovation Santé Urbaine" à Nancy, in D. Chabault, A. Hulin, D. Leroy & R. Soparnot (dir.), *La gestion des ressources humaines au service des réseaux d'innovation*, Paris : L'Harmattan, pp. 189-215.

Torterat J. & Bolduc M., 2018, Polynésie française, le ralentissement démographique se confirme, les jeunes continuent à émigrer, *INSEE Première*, n°1721. [URL] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7938439>, mis en ligne le 28/03/2024, consulté le 23/04/2024.

Weil S., 1990, L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain, Paris : Gallimard.

Zask J., 2016, La démocratie aux champs. Du jardin d'Eden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques. Paris : La Découverte.

Zeitoun C., 2011, Les filles, grandes oubliées des loisirs publics, CNRS Le journal. [URL] <https://lejournal.cnrs.fr/articles/les-filles-grandes-oubliees-des-loisirs-publics>, mis en ligne le 02/03/2023, consulté le 23/04/2024.

ANNEXES

Annexe : Une diversité de fruits locaux, au regard de ceux importés en Polynésie française

En Polynésie française, il existe une grande variété de fruits locaux comestibles, supplantés par celles importées. C'est le cas de la pomme étoile appelée aussi pomme de lait ou caïmite, fruit du caïmitier (*Chrysophyllum cainito*), un arbre de la famille des Sapotacées. En tahitien, le terme « tapotapo » désigne les fruits de cette même famille, réunissant également la pomme cannelle, le corossol, le cœur de bœuf et le rollinia. La pomme cannelle est le fruit de l'attier ou pommier cannelle (*Annona squamosa*), de la famille des Annonacées. D'ailleurs, cette famille réunit bien d'autres arbres fruitiers, présents en Polynésie française, tels que le corossol, fruit du corossolier (*Annona muricata*), le cœur de bœuf, fruit du cachiman ou corossolier réticulé (*Annona reticulata*), ou encore le rollinia, fruit du rollinier (*Rollinia mucosa*).



Photo : La pomme cannelle, fruit de l'attier (*Annona squamosa*), de la famille des Annonacées.

Source : Yarzaryeni, 2016 (libre de droits).

D'autres fruits sont également produits, comme ceux de la famille des Sapindacées, tels le ramboutan (*Nephelium lappaceum*), et le longane, appelé encore « œil du dragon » ou « nohiteni » en tahitien, provenant du longanier (*Dimocarpus longan*).



Photo : Le ramboutan (*Nephelium lappaceum*), aussi dénommé Litchi chevelu, de famille des Sapindacées.

Source : Picturethisai, 2023 (libre de droits).

Dans la famille des Moracées, la pomme Jacque ou de Jacque, fruit du jacquier (*Artocarpus heterophyllus*), appelé « uru tataroni » en tahitien, car d'une forme proche du « uru », le fruit de l'arbre à pain. En tahitien, le « uru » désigne le fruit de l'arbre à pain (*Artocarpus altilis*), qui était la base de l'alimentation des Polynésiens, lequel contient de l'artocarpine, de la papayotine, des stilbènes, de l'arylbenzofurane, un flavanone, trois flavones, deux triterpènes et des stérols.



Photo : Les « uru », fruits de l'arbre à pain (*Artocarpus altilis*), de la famille des Moracées.

Crédit : Forest & Kim Starr, 2003.

Il y a la pomme Cythère ou de Cythère, « vī tahiti » en tahitien, fruit comestible du pommier de Cythère ou encore arbre de Cythère (*Spondias dulcis*, autrefois *Spondias cythera*) de la famille des Anacardiacees ; le durian (*Durio zibethinus*) qui désigne le fruit et l'arbre de la famille des Malvacées. Aux noms tout aussi exotiques on y recense la goyave, « tuava » en tahitien, fruit du goyavier (*Psidium guajava*), un arbre de la famille des Myrtacées ; la carambole ou fruit en étoile, « raparapa » en tahitien, provenant du carambolier (*Averrhoa carambola*), de la famille des Oxalidacées ; la quenette, fruit du quenettier (*Melicoccus bijugatus*), de la famille des Sapindacées.



Photo : Le « nono », ou « noni » (*Morinda Citrifolia*), de la famille des Rubiacées.

Source : Hélène Baribeau, 2011 (libre de droits).

D'autres encore, comme la pomme chien (*Morinda Citrifolia*), ou le « nono », de la famille des Rubiacées, sont très employé dans la pharmacopée traditionnelle polynésienne. Autrement appelé « noni » sous son appellation commerciale, il est relativement connu en métropole pour ces qualités médicinales. Originaire d'Asie du sud-est et d'Australie du nord, il est indigène dans l'ensemble des îles du Pacifique et présent dans la quasi-totalité de celles polynésiennes.

NOTES

1. En raison des températures annuelles élevées, qui accélèrent leur cycle de reproduction, la Polynésie française compte de nombreux ravageurs des cultures : des acariens et bactéries (*Pseudomonas solanacearum*, qui détruit les bananiers, fei, héliconias), des insectes (mouches des fruits, mouches mineuses, aleurodes, thrips, hispine du cocotier, cicadelles, cochenilles, puis la fourmi de feu qui peut entraîner l'abandon des cultures), des gastéropodes (escargots, limaces), des oiseaux (bulbuls, merles des Molluques), et des rongeurs (rats, souris). Par exemple, le statut phytosanitaire des îles Marquises a été extrêmement privilégié jusqu'à l'apparition, en 2001, d'une des quatre espèces de mouches des fruits nuisibles, *Batrocera tryoni*, dont les effets ont eu de graves répercussions sur les productions fruitières (les rendements des goyaviers, manguiers et agrumes ont été fortement diminués, entre 30 et 50 %), comme aux Australes, aux Tuamotu, sans oublier l'archipel de la Société, dont les îles de Tahiti et de Moorea (Seguin, 2014 : 287).
2. En tahitien, un 'ūmete désigne un récipient creusé dans le bois et utilisé principalement pour des usages domestiques.
3. À Tahiti, le mouvement écologiste *Extinction Rébellion Fenua* a été créé en novembre 2019. Il a mené ses premières actions lors du *Black Friday*, où des militants ont arpenté le hall des centres commerciaux Pacific Plaza de Faa'a, Carrefour Punaauia, afin de sensibiliser les clients aux impacts écologiques, économiques, sanitaires, politiques de la surconsommation.
4. Pouvana'a A Oopa Tetuaapua (1895-1977) était un homme politique polynésien, figure emblématique du mouvement anticolonialiste. En 1958, il est arrêté, accusé de « complicité de destruction d'édifices et détention d'armes ». En 1959, il est donc condamné à huit ans de prison et quinze ans d'exil en métropole. En 2018, la Cour de cassation a annulé ce jugement, reconnaissant que l'ancien député et sénateur de la Polynésie française avait été accusé à tort, notamment avoir tenté à l'aide de ses partisans, d'incendier la ville de Papeete. Cf. encadré 3 et article intitulé « L'ancien député polynésien Pouvana'a A Oopa innocenté soixante ans après », paru dans *Le Monde*, le 25 octobre 2018, [URL : https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/10/25/l-ancien-depute-polynesien-pouvana-a-a-oopa-innocente-soixante-ans-apres_5374377_823448.html], consulté le 28 octobre 2020.
5. Le terme *fa'a'apu* est défini dans le dictionnaire en ligne de l'Académie tahitienne, *Fare Vāna'a*, en tant qu'adjectif : « qui cultive » ; en tant que nom commun : 1. « plantation », « champ », 2. « cultivateur » ; puis en tant que verbe transitif : « cultiver ». *Ccadémief*. site Internet de l'Académie tahitienne, *Fare Vāna'a*, « Dictionnaire en ligne », consulté le 1 décembre 2020, URL : <http://www.farevanaa.pf/dictionnaire.php>.
6. Les PTOM dépendants de la France sont : la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) et Clipperton, Wallis-et-Futuna puis, depuis le 1^{er} janvier 2012, Saint-Barthélemy. Cependant, depuis 2011, Mayotte est devenu un Département et une Région d'Outre-Mer (DROM), puis une Région Ultra Périphérique (RUP) de l'Union Européenne depuis le 1^{er} janvier 2014, après que la France a notifié au Conseil européen et à la Commission que le territoire était prêt à ce changement statutaire. D'ailleurs, la France est le seul pays de l'Union européenne qui a des collectivités ultramarines appartenant aux deux statuts : des PTOM et des RUP.
7. De nos jours, dans notre société occidentale, le machisme est moins toléré. Le seul homme supportable serait celui qui prône l'égalité entre tous les sexes, voire en assumant sa part de féminité. Or, Gabriel-Marie Legouve, nous l'explique : « *Reviens de ton erreur, toi qui les veux flétrir : Sache les respecter autant que les chérir ; Et, si la voix du sang n'est point une chimère, Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère !* » (1801, quatrain extrait du poème *Le Mérite des femmes*). En effet, les jardins étudiés sont souvent portés par des dames à la tête d'associations.
8. L'Office Polynésien de l'Habitat est membre de l'Union Sociale pour l'Habitat (HSH), renommé en 2002 Union nationale des fédérations d'organismes d'Habitations à Loyer Modéré (HLM),

située en métropole. Cette association loi 1901 a été créée en 1929. Elle accompagne les organismes HLM dans leur action professionnelle, puis contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du logement.

9. Certes, la composition en éléments nutritifs des racines et tubercules varie d'un endroit à l'autre, selon le climat, le sol, la variété de la plante et d'autres facteurs. Toutefois, « la valeur nutritive des racines et tubercules réside principalement dans le fait que ce sont les sources les moins chères d'énergie alimentaire sous forme de glucides. L'énergie qu'ils apportent est égale au tiers environ de celle fournie par un poids équivalent de céréales, par exemple du riz ou du blé, car les tubercules sont très riches en eau. Toutefois, les rendements élevés de la plupart des plantes-racines assurent un apport énergétique par hectare et par jour bien supérieur à celui des céréales (tableau 4.1). La patate, par exemple, peut donner de très gros rendements (jusqu'à 85 t/ha) sur des parcelles expérimentales, mais les rendements des plantations en général ne dépassent pas 20 t/ha. » (FAO, 1991 :39).

10. Il suffit de planter la tige du manioc dans la terre, et non le tubercule, pour que le plant se développe.

11. Cf. Loi n°2019-1461, du 27 décembre 2019, JORF n°0301 du 28 décembre 2019, consulté le 18 janvier 2021, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039681877/>.

12. Depuis sa première publication, il y a plus de trente ans, l'ouvrage de Ray Oldenburg (1989), sur les tiers lieux, conserve toute sa pertinence sur les questions liées aux individus et aux territoires.

13. « D'une manière générale, cette catégorie désigne la construction, par un groupe de travail, d'une organisation informelle, régulatrice de l'action collective, grâce à laquelle les membres du groupe génèrent leur propre culture - microculture - différente de celle que produit l'organisation formelle (la "culture d'entreprise") » (Cleach et al., 2015 : 70-71).

14. Socialiser quelqu'un consiste à l'intégrer dans la société par le biais du travail, de l'école, du sport, des loisirs. Sociabiliser revient à intégrer socialement un individu.

15. Il s'agit de lieux ouverts, destinés à un ensemble de personnes.

16. La Belle Époque est un chrononyme rétrospectif se rapportant, en France, à la période marquée par les progrès sociaux, économiques, technologiques et politiques, s'étendant de mille neuf cent à l'éclatement de la Première Guerre mondiale.

17. L'existentialisme moderne est un mouvement philosophique, une doctrine selon laquelle l'existence vécue de l'être humain dans le monde est la base de toute réflexion, et son existence doit être prise en considération avant son essence, laissant à l'être la liberté et la responsabilité de se choisir.

18. Cf. « "En-quête" de lieux-tiers ½ : l'émergence de nouveaux territoires de travail pour entrepreneurs 3.0 », *Esprit RH*, mis en ligne le 9 septembre 2019, consulté le 31 juillet 2020, URL : <https://esprit-rh.com/actualite-en-quete-de-lieux-tiers-1-2-lemergence-de-nouveaux-territoires-de-travail-pour-entrepreneurs-3-0/>.

19. Cf. *Manifeste des Tiers-Lieux*, œuvre collective en *open source*, publiée en 2013, consulté le 31 juillet 2020, URL : https://movilab.org/wiki/Code_source_du_manifeste_des_tiers_lieux.

20. Cf. site Internet *Stellcase*, « Questions-réponses en présence de Ray Oldenburg », consulté le 12 octobre 2019, URL : <https://www.steelcase.com/eu-fr/recherches/articles/sujets/design-q-a/q-ray-oldenburg/>.

21. Au sens d'Elinor Ostrom (2010), qui différencie commun et collectif (ou public) selon leurs origines décisionnelles, politiques et collectives, quelle que soit l'échelle (locale comme globale).

22. L'architecte du siècle dernier, Charlotte Perriand (1903-1999) disait : « on ne peut pas pleurer que l'on n'est pas l'espace voulu, parce que l'espace, ça se crée. Il y a l'espace nécessaire et puis il y a l'espace créé. Visuellement on peut créer l'espace, sans qu'il y ait beaucoup de mètres carrés pour autant. Par contre, c'est absolument nécessaire de trouver au bout de nos doigts, précisément, tout ce dont nous avons besoin. C'est ce que j'appelle la fonction. La fonction d'une part, et la création de l'espace d'autre part. Vous devez créer du vide pour commencer. ». Cf. entretien avec « Charlotte Perriand : "On ne peut pas

créer si on ne connaît pas l'usage" », diffusé en 1999, sur *France culture*, lors de l'émission « À voix nue », mis en ligne le 14 juin 2019, consulté le 23 juillet 2020, URL : <https://www.franceculture.fr/design/charlotte-perriand-ne-peut-pas-creer-si-ne-connaît-pas-lusage>.

23. La notion d'espace public a été définie par le philosophe allemand Jürgen Habermas (1988 : 61) comme « le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État ».

24. Cf. site Internet *Stellcase*, « Questions-réponses en présence de Ray Oldenburg », consulté le 12 octobre 2019, URL : <https://www.steelcase.com/eu-fr/recherches/articles/sujets/design-q-a/q-ray-oldenburg/>.

25. Citons Simone Weil (1990) qui, déplorant le manque de considération dont jouissaient les paysans, avait recommandé de leur donner « une marque publique d'attention » aussi importante que possible.

26. En Polynésie française, plus de la moitié de la population vit au sein de ménages comprenant une famille nombreuse (soit 11 % dans les îles du Vent) ou plusieurs familles (soit 44 % dans les îles du Vent). Malgré le vieillissement de la population, la part des personnes vivant seules reste stable et faible depuis 2012 : soit 4 % en Polynésie française, comme dans les îles du Vent (Torterat, Bolduc, 2018 : 3).

27. En tahitien, le terme *fenua* désigne aussi bien la « nature » que la « culture ». La traduction française se rapprocherait de celle de « territoire ». Cependant, dans la culture polynésienne, c'est la « terre » qui investit l'Homme, et non l'inverse. Ce rapport à la terre, comme à la mer, se traduit notamment dans la coutume de l'enterrement du placenta d'un nouveau-né au pied d'un arbre. Cf. site Internet de l'Académie tahitienne, *Fare Vāna'a*, « Dictionnaire en ligne », consulté le 1^{er} décembre 2020, URL : <http://www.farevanaa.pf/dictionnaire.php>.

28. À défaut de pouvoir enterrer le placenta dans le domaine familial ou dans leur propre parcelle, les parents non propriétaire terrien ont pour seul souhait de l'enterrer au *Fenua* (avec une majuscule lorsqu'il désigne la Polynésie française).

29. Pour Mateus (2015), « l'opinion a gagné un nouveau statut : non la simple manifestation d'une doxa (présuppositions populaires généralement admises), mais une opinion ayant valeur de loi ». Selon Koselleck (1959 : 38), « l'homme a ainsi droit à un jugement moral, en tant qu'homme et non en tant que citoyen ». C'est là le point central concernant l'opinion qui deviendra publique : vivant en société, les citoyens décident moralement de ce qu'ils jugent acceptable ou non, et cela a force de loi (Koselleck, 1959 : 54).

RÉSUMÉS

Espace de socialisation et de sociabilisation, un jardin collectif est un lieu de rencontre, permettant d'étendre son réseau social. Ceux étudiés sont assortis d'une dimension d'expression citoyenne, voire politique, qui revient à assimiler les jardins collectifs à des « tiers lieux ». Au sein de l'espace public, ils caractérisent de nouveaux espaces de loisirs, d'apprentissage, de partage, de travail en commun, d'innovation et d'entrepreneuriat. Face au développement des jardins collectifs dans l'agglomération de Papeete, cette étude confirme l'importance des liens entre les urbains et ces espaces de loisirs. Dans les discours des personnes rencontrées, ces jardins représentent des lieux hybrides qui se situent entre la sphère publique et privée, puis entre l'espace collectif et individuel.

A leisure space, a collective garden is a meeting place, allowing to extend its social network. The gardens studied are also places with a dimension of civic and even political expression. This observation leads us to consider community gardens as "third places". Within the public space, they characterise new spaces for leisure, learning, sharing, working together, innovation and entrepreneurship. In the face of the development of collective gardens in the urban agglomeration of Papeete, this study confirms the importance of links between urban dwellers and these leisure spaces. In the discourse of the people we met, these gardens represent hybrid places that are situated between the public and private spheres, and between collective and individual space.

INDEX

Mots-clés : jardin collectif, agglomération, Tahiti.

Keywords : garden collective, urban area, Tahiti.

AUTEUR

ANTHONY TCHEKEMIAN

Maître de conférences HDR en Géographie et Urbanisme

Université de la Polynésie Française, UMR 241 Santé et services des écosystèmes Polynésiens

(SECOPOL) – Tahiti, UMR 228 Espace pour le Développement (ESPACE-DEV) – Avignon,

Département des Lettres, Langues et Sciences Humaines – UPF

Anthony.tchekemian@upf.pf